



## Compte-rendu Conseil de quartier Gare du 4 décembre 2014

### Collège habitants :

Présents : Mme DUPONT, Mme GUERIN, M. VAN DRAVIK, M. GIE, M. LAHAYE,  
M. TRICOIRE, Mme VANCOELLIE

Excusée : Mme MOROT-SIR

### Collège Elus :

Présents : M. PERIDON, Mme GEORGET, Mme RACKELBOOM, M. SEDARD, Mme GOTIN

Excusé : M. TCHIKAYA

### Administration :

Présentes : Mme LACOMBE, Mme BOYER

Après désignation par l'assemblée du secrétaire de séance, M. Périidon présente au conseil de quartier l'évolution de la structure communale en lien avec les conseils de quartier.

### 1. Validation sans réserve du compte rendu de la précédente réunion.

### 2. Questions de voiries

- **Demande d'élargissement des trottoirs de la rue Eugène Delaplanche à l'intersection avec l'avenue de Quincy et demande de révision du système de détection des feux tricolores:**

*Etant donné que l'avenue de Quincy est une route départementale, toute modification par la ville doit se faire avec l'accord du département. Le projet immobilier à l'angle des deux rues et en cours de réalisation prévoit un alignement des clôtures identique à l'existant. Ce projet ne peut pas être modifié. Par ailleurs, la largeur de route « rue E. Delaplanche » fait qu'elle ne peut pas être réduite pour accommoder des trottoirs plus larges.*

*La révision du système de détection du feu tricolore n'a pas révélé de problème particulier. Tous les feux de cette zone sont reliés. La temporisation du feu de la rue Eugène Delaplanche est donc en lien avec les autres feux tricolores.*

- **Demande de rénovation de la rue de la Forêt :** cette demande n'est pas inscrite au budget 2015.

*M Périidon rappelle les contraintes budgétaires liées aux baisses des dotations de l'Etat qui pèsent sur la commune. La rénovation des voiries communales doit être appréciée à l'échelle de la commune.*

*Concernant les désordres qui peuvent être occasionnés par des tiers sur la voirie, à l'occasion de travaux notamment, un contrôle des services communaux est réalisé en aval pour vérifier et/ou exiger la bonne remise en état des voiries. Si des habitants constatent que le rebouchage des trous n'est pas satisfaisant, il faut prévenir les services techniques municipaux.*

- **Demande de rénovation du chemin piéton/vélo rue des Etriviers**

*Cette demande a été inscrite au budget 2015 et fera l'objet d'un arbitrage. En revanche, pour des raisons de sécurité et d'impossibilité technique, cette liaison ne peut être prolongée au-dessus du pont. De plus il est rappelé que le trottoir sur le pont au-dessus de la voie ferrée reliant la rue des Etriviers*

*et l'avenue André Malraux n'est pas une piste cyclable. Les membres du collège habitants ont été surpris par ce dernier point car ce trottoir est dans la continuité de la piste piéton-cycle qui longe la rue des Etriviers et qui relie la piste piéton-cycle qui longe l'avenue André Malraux.*

- **La demande d'amélioration des liaisons cyclables** entre le secteur Beausoleil et le reste de Combs-la-Ville dont la mise en place d'une piste protégée entre la gare et la forêt n'est pas réalisable en raison de contraintes techniques.
- **Concernant la demande d'installation de miroirs aux sorties du parking de la résidence des Acacias rue du Pas du mulet**

*Ce type d'équipement est à la charge du demandeur et l'installation est réalisée par les services Techniques de la commune. Un accord favorable de la commune a été adressé à la société STATIM, le syndic de l'immeuble, en date du 17/06/2014. A ce jour aucune réponse n'a été faite suite à cette notification.*

*Mr Péridon précise que tout habitant peut signaler les anomalies constatées sur la voie publique auprès du Centre Technique Municipal (01 60 60 07 74). Plusieurs membres du conseil de quartier ont confirmé l'efficacité de cette méthode de signalement et la rapidité des services Techniques pour la résolution des problèmes.*

*Une visite du Centre Technique Municipal est envisagée avec les membres du collège habitants afin de connaître les missions des différents services.*

### **3. Stationnement dans le quartier gare :**

- **Non respect des règles de stationnement : zone bleue, stationnement sur trottoir et passage piéton, arrêt dans des voies à largeur réduite. Les propositions du collège habitant : Remplacement des zones bleues dans le secteur école par des zones de stationnement de courte durée, augmentation des rondes des agents de police municipaux et verbalisation systématique, ...**

*L'installation de zone de stationnement de courte durée dans le voisinage des écoles n'est pas envisagée. M. Péridon précise qu'il s'agit d'un problème global au niveau du quartier dont les solutions sont difficiles à trouver et à mettre en œuvre. La Police Municipale (PM) réalise des rondes régulières à l'échelle de la commune. Cependant, les agents de la PM assurent également d'autres fonctions que la verbalisation et ne peuvent pas être présents devant toutes les écoles de la commune en même temps. La mise en place de zones bleues ou de stationnement résidentiel n'aurait de pertinence qu'à condition de renforcer la verbalisation. Plusieurs membres du conseil précisent qu'un sentiment d'impunité s'est progressivement développé en raison justement du peu de verbalisations. Plusieurs membres ont constaté que le parking couvert de la gare est plein à partir de 8h30-9h. Il a été également rapporté qu'initialement lors du recrutement du personnel de la PM, deux postes étaient chargés de la verbalisation.*

*M. Péridon rappelle que la verbalisation n'est pas sélective et qu'elle concerne tous les véhicules en infraction.*

*Un membre du collège habitants propose la mise en place de stationnement payant.*

*M. Péridon indique que cela nécessite également un contrôle régulier.*

- **Demande d'installation d'un rack à vélo devant le groupe scolaire maternel Beausoleil**

*Cette demande fera l'objet d'un arbitrage sur le budget 2015.*

### **4. Circulation dans la rue Molière (vitesse et fréquentation)**

- **Concernant la proposition d'installer des chicane ou d'installer un stop allée des Giroflées**  
*Afin de gagner du temps, des véhicules venant de Quincy empruntent la rue Lamartine puis la rue Molière pour éviter le rond-point de la gare. Les axes de circulation ont déjà fait l'objet de*

*modifications afin de limiter la vitesse dans cette zone : chaque nouvelle action tend à "déplacer" le problème. Il est rappelé par ailleurs que l'ensemble des voies communales est ouvert à tous. La demande va à nouveau être étudiée pour voir ce qui peut être réalisé.*

## **5. Parc de la borne blanche**

- **Demande d'installation de bancs supplémentaires, de nouveaux équipements sportifs, de jeux enfants et point d'eau**

*Concernant la demande d'installation d'un point d'eau, au vu des devis réalisés, cet engagement serait trop conséquent pour être mis en œuvre. Les appareils sportifs détériorés vont être remplacés par 3 nouveaux appareils (engagement financier de 10 000 €).*

## **6. Questions diverses**

- **Installation de poubelles** au voisinage de la place Hottinguer et dans la rue de la forêt : fait partie de la réflexion globale de réaménagement de la place.

- La commune a été officiellement informée par la SNCF de **la fermeture du guichet Grande ligne SNCF au 01/01/2015**. La SNCF confirme que les billets grandes lignes seront toujours délivrés au guichet transilien mais la priorité sera donnée aux clients transilien. Les guichets automatiques permettront également le retrait des billets grandes lignes.

*Le Maire va interpellier la SNCF sur ce sujet qui de relève pas de la compétence communale.*

- **L'installation de la maison médicale place Hottinguer**

*Un permis de construire a été délivré le 16/10/2014 pour une ouverture vers le mois d'octobre 2015 sans interruption avec la maison médicale actuelle. Le permis de construire est consultable en mairie. Cette maison médicale de plain-pied accueillera 11 professionnels de santé (contre 8 actuellement). Des places de stationnement sont prévues dans l'enceinte de la parcelle dédiée à la maison médicale. La place Hottinguer quant à elle est issue d'une donation faite à la commune sous condition de rester un espace vert. Il n'est donc pas à ce jour prévu de créer des stationnements sur cette place. Il n'est pas prévu que la circulation entre l'avenue de Quincy et la nouvelle maison médicale soit modifiée. Concernant la difficulté d'accès au centre de loisirs Beausoleil maternelle pour les parents venant en voiture chercher leurs enfants, il est rappelé qu'un parking en face du dojo Beausoleil est à la disposition des parents au niveau de l'accueil périscolaire élémentaire. Des membres du conseil soulignent que des places bleues sont aussi présentes à proximité du centre de loisirs maternelle mais que ces dernières sont tout le temps occupées par des véhicules sans disque de stationnement.*

- **Le supermarché DIA Avenue de Quincy** est un établissement indépendant. Carrefour se positionne en effet pour reprendre certains magasins DIA. Le gérant a informé la mairie qu'il n'y a aucun changement de prévu actuellement concernant son commerce. Des discussions peuvent toutefois avoir lieu entre DIA Combs-la-Ville et Carrefour.

- **Etat des lieux des projets immobiliers dans le quartier :**

*Deux projets sont en cours.*

*Le 4 rue Aristide Briand (ex Cave BOSSETI) avec la création de 21 logements en R+3, 47 places de stationnement en sous-sol et 6 places visiteurs.*

*Le 24 avenue de Quincy avec la création de 23 logements sociaux et 14 places extérieurs et 9 places couvertes.*

*L'impact sur les établissements scolaires n'est pas nécessairement à craindre, comme cela a été constaté rue Sommeville où les logements construits n'ont pas provoqué une surcharge des classes. La commune est cependant vigilante sur ce sujet. Il est rappelé que si le dimensionnement des établissements scolaires relève de sa compétence, la question des effectifs par classe relève de l'Education Nationale. Un projet immobilier avait démarré à l'angle de la rue des Bergeries et de la rue Eugène Delaplanche mais il semble que le promoteur ait retiré son projet.*

- **Concernant le haut débit internet à Combs**

*Le président du SAN a rencontré un représentant de SFR le 22/10/2014 dans le cadre du projet d'installation du haut débit sur tout Sénart d'ici 2020. Combs-la-Ville devrait faire partie des villes prioritaires vu son retard par rapport aux communes voisines.*

- **La collecte des bacs marron** sera interrompue du 12 décembre 2014 au 30 mars 2015.
- **Elargissement de la plage d'ouverture de la déchèterie de Combs-la-Ville du mercredi au dimanche : Du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30**  
**Le samedi de 9h à 12h15 et 13h30 à 16h45**  
**Le dimanche de 9h à 11h45**
- **La collecte des sapins de Noël** aura lieu le 12 janvier 2015
- **Le Marché de Noël** sera présent place du souvenir les 13 et 14 décembre de 10h à 19h le samedi et 10h à 18h le dimanche avec pour thème les Antilles. Le collège Elus remercie à cette occasion chaleureusement la communauté antillaise pour son implication dans la préparation et la réussite de ce marché de Noël.
- **Le téléthon** se tiendra les 5 et 6 décembre. Le programme a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
- **Le nouveau marché couvert** ouvrira le 13/12/2014
- **Les prochaines réunions de quartier** auront lieu les 3 mars et 4 juin 2015. Les réunions des co-vice présidents pour l'établissement des ordres du jour auront lieu les jeudi 12 février et 26 mai 2015.
- **Intervention du collège « Elus » concernant l'installation du récupérateur à seringue :**  
*M. Sédard précise que le retour d'expérience est bon. 2263 aiguilles ont été récupérées cette année. Il n'y a pas de plainte de riverains ce qui indique que le secteur est plutôt calme. Une demande de poubelle à proximité a été faite par les riverains afin de recueillir les plastiques de conditionnement des seringues neuves.*

Validé le 16 janvier 2015 par le maire-adjoint  
chargé de l'animation des Conseils de quartier

Frédéric PERIDON

Validé le 20 janvier 2015  
par le Co-Vice Président,

Ludovic TRICOIRE